

QUESTIONNAIRE DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

Document à conserver

Le certificat médical ne sera plus exigé pour l'inscription à une activité sportive municipale, sous réserve que l'intéressé (ou son représentant légal) renseigne un questionnaire de santé.

Le questionnaire de santé permet de savoir si l'intéressé doit fournir un certificat médical pour s'inscrire aux activités sportives de la Ville.

Les réponses fournies relèvent de la seule responsabilité de l'intéressé ou de son représentant légal et demeurent confidentielles.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.	Oui	Non
Durant les 12 derniers mois, la personne concernée par l'activité sportive :		
A-t-elle eu un membre de sa famille décédé d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
A-t-elle ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
A-t-elle eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
A-t-elle eu une perte de connaissance ?		
A-t-elle arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour raison de santé et a-t-elle repris l'activité sportive sans l'accord de son médecin ?		
A-t-elle débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)		
A ce jour, la personne concernée par l'activité sportive :		
Ressent-elle, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux articulaire ou musculaire (fracture, entorse, déchirure, tendinite...) ?		
Sa pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
A votre avis, en tant que personne concernée ou représentant légal de l'intéressé est-il nécessaire d'avoir un avis médical afin de poursuivre ou de commencer l'activité sportive ?		

Si vous avez répondu « non » à toutes les questions, vous n'avez pas besoin de fournir un certificat médical pour l'intéressé. Vous devez attester sur l'honneur avoir répondu négativement à tout le questionnaire de santé à l'aide du formulaire mis à votre disposition au verso du document.

Si vous avez répondu « oui » à une ou plusieurs questions, vous devez consulter un médecin afin d'obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. Sans ce dernier, l'inscription ne peut pas être enregistrée par le service municipal des sports.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

Pour adhérer aux activités du service municipal des sports

ADULTES

Je soussigné (e) Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire préalablement à ma demande d'inscription à une ou plusieurs activités sportives proposées par la Ville de St Maurice l'Exil pour la saison 2019/2020 et avoir répondu **NON** à l'ensemble des questions.

Fait le, _____ à _____

Signature



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

Pour adhérer aux activités du service municipal des sports

ENFANTS

Je _____ soussigné _____ (e) _____ Nom
_____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Représentant _____ légal _____ de _____ (nom _____ et _____ prénom _____ de
l'enfant) _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire préalablement à ma demande d'inscription de son enfant à une ou plusieurs activités sportives proposées par la Ville de St Maurice l'Exil pour la saison 2019/2020 et avoir répondu **NON** à l'ensemble des questions.

Fait le, _____ à _____

Signature